

***RÉSOLUTION CONCERNANT LE NOM  
DES FUTURES GARES DU CEVA SUR LA COMMUNE DE LANCY***

Exposé des motifs :

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle halte dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant les conditions fixées par l'Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo) du 21 mai 2008 indiquant à son article 27 que la station se voit attribuer le nom de la localité qu'elle dessert ;

Considérant l'annonce faite, à la dernière commission de l'aménagement du territoire, des possibles futurs noms proposés par la commission cantonale de nomenclature pour les deux stations situées sur la commune de Lancy ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Demande au Conseil administratif**

- De déposer une demande, à l'Office fédéral des transports, selon l'article 28 de l'ONGéo, dès lors que la commune est compétente pour les stations se situant sur son territoire, de conserver le nom de la gare de Lancy Pont-Rouge pour la gare actuelle et de nommer la nouvelle gare du quartier Lancy-Bachet ;
- Subsidiairement de recourir, selon l'article 32 de l'ONGéo, auprès du Conseil fédéral, contre toutes décisions allant à l'encontre de cette résolution.

Parti Libéral Radical  
Thierry AESCHBACHER

Mouvement Citoyen Genevois  
Jean FONTAINE

Parti Socialiste  
Éric MAUGUE

Les Verts  
Damien SIDLER

Parti Démocrate-Chrétien  
Martine CASUTT